

# NOUS SOMMES L'OLYMPIQUE LYONNAIS



**OL GROUPE**  
RAPPORT FINANCIER **SEMESTRIEL**  
AU 31 DÉCEMBRE 2012

# Sommaire

## Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2012

1-1 Produits des activités	p. 3
1-2 Eléments constitutifs du résultat	p. 4
1-3 Bilan	p. 5
1-4 Faits marquants du semestre	p. 6
1-5 Principales transactions avec les parties liées	p. 10
1-6 Arrêté des comptes consolidés	p. 10
1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2012	p. 10
1-8 Evénements survenus depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013	p. 10
1-9 Facteurs de risques	p. 12
1-10 Résultats sportifs au 19 février 2013	p. 12
1-11 Perspectives à court et moyen termes	p. 12

## Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2012

2-1 Compte de résultat	p. 15
2-2 Bilan	p. 16
2-3 Tableau de variations des flux de trésorerie	p. 18
2-4 Tableau de variations des capitaux propres	p. 20
2-5 Résultat par action	p. 21
2-6 Notes annexes	p. 22

## Attestation du responsable du rapport financier semestriel p. 47

## Rapport des Commissaires aux Comptes p. 48

# Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2012

## 1-1 Produits des activités

L'évolution des produits des activités du 1<sup>er</sup> semestre traduit principalement l'impact défavorable d'environ 15 M€ sur les revenus de billetterie et de droits TV lié à la participation du Club, cette saison, en Europa League et non en Champions League comme lors de l'exercice précédent. Les revenus du 1<sup>er</sup> semestre ont aussi été pénalisés par une programmation défavorable des affiches de Championnat sur la deuxième partie de saison, une diminution des produits non-récurrents (-2,5 M€) ainsi qu'un contexte économique morose. Conformément à la stratégie arrêté par le Conseil d'Administration, qui vise un retour à des résultats bénéficiaires pour l'exercice 2013/2014, les produits de cessions de joueurs enregistrent une forte hausse de 11,4 M€, par rapport à N-1. Ainsi, le total des produits d'activités s'élève à 76,5 M€, en recul de -9,2 M€, par rapport à l'exercice précédent.

### Produit des activités (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre)

En M€	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012	Variation en M€	Variation en %
Billetterie	5,0	10,0	-5,0	-50,0%
Partenariats – Publicité <sup>(1)</sup>	11,4	13,9	-2,5	-18,0%
Droits marketing et TV	29,4	40,8	-11,4	-27,9%
Produits de la marque	8,6	10,3	-1,7	-16,5%
Produits de cessions des contrats joueurs	22,1	10,7	+11,4	+106,5%
<b>Total des produits des activités <sup>(2)</sup></b>	<b>76,5</b>	<b>85,7</b>	<b>-9,2</b>	<b>-10,7%</b>

(1) retraités des éléments non récurrents (2 M€ au 31/12/12 vs 4,5 M€ au 31/12/11), les produits de partenariats seraient stables ;

(2) retraités des éléments non récurrents (-2,5 M€) et de l'impact de la non-qualification en Champions League (-15 M€), le total des produits des activités s'établirait à un niveau supérieur à celui du précédent exercice (soit 76,5 M€ contre 68,2 M€).

- Les recettes de billetterie s'élèvent à 5,0 M€ contre 10,0 M€ au 31 décembre 2011. Celles-ci subissent l'impact direct de la non-qualification en Champions League cette saison ainsi qu'une programmation défavorable des affiches de Championnat sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice. Ainsi, cette ligne de produits devrait connaître une évolution positive sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice, avec les matchs contre Lille, Marseille, l'ASSE, le PSG et Tottenham.
- Les produits de partenariats s'établissent à 11,4 M€, contre 13,9 M€ au 31 décembre 2011. Hors éléments non récurrents (signing fees : 2 M€ au 31/12/12 contre 4,5 M€ au 31/12/11), les revenus de partenariat affichent une stabilité.

La saison 2012/2013 se traduit par l'arrivée de nouveaux sponsors renommés tant pour l'équipe masculine (Hyundai), que pour l'équipe féminine (April et Vicat), et la reconduction des deux principaux sponsors des Coupes Européennes de l'équipe masculine (Veolia) et de l'équipe féminine (GDF-SUEZ).

- Les droits marketing et TV (LFP, FFF, UEFA) s'élèvent à 29,4 M€. Les droits marketing et TV UEFA Europa League s'élèvent à 6,3 M€ (en diminution de 11,8 M€ par rapport à N-1 alors que le Club concourrait en Champions League). Les droits marketing et TV nationaux (LFP/FFF) s'établissent à 23,1 M€ contre 22,7 M€ l'an dernier. Le club bénéficie des nouveaux contrats de diffusion mis en place pour 4 ans, et d'un bon début de saison avec une 2<sup>ème</sup> place au classement au 31 décembre 2012, contre une 4<sup>ème</sup> place l'an dernier.
- Les produits de la marque, pénalisés par un environnement économique toujours difficile et un impact défavorable de la non-participation du Club en Champions League, s'établissent à 8,6 M€ en recul de 16,5%.
- En exécution de la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration, qui vise à réduire les frais de personnel et à capitaliser sur le centre de formation, les produits de cessions de contrats joueurs sont en forte progression et s'établissent à 22,1 M€ contre 10,7 M€ au 31 décembre 2011. Ils intègrent les cessions de Cissokho à Valencia, Kallström au Spartak Moscou, Lloris à Tottenham, Pied à Nice, Réale à Lorient ainsi que des incentives.

## **1-2 Eléments constitutifs du résultat**

L'exécution du plan stratégique se traduit également dans les résultats semestriels par une forte réduction des charges de personnel, des charges externes et des amortissements joueurs (- 12 M€ par rapport à N-1), venant ainsi compenser en grande partie la baisse des produits des activités.

Au final, l'EBE reste positif à 6,1 M€. Après enregistrement des amortissements et des autres charges (13,4 M€) et du résultat financier (-1,1 M€), le résultat avant impôt s'établit à -8,4 M€ au 31 décembre 2012 (-7,1 M€ au 31 décembre 2011).

## Compte de résultat consolidé simplifié du 1<sup>er</sup> semestre (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre)

En M€	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012	Variation en M€
<b>Produits des activités</b>	<b>76,5</b>	<b>85,7</b>	<b>-9,2</b>
<i>Frais de personnel</i>	45,4	48,6	-3,2
<i>Autres charges d'exploitation</i>	17,3	20,1	-2,8
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6,1</b>	<b>13,6</b>	<b>-7,5</b>
<i>Amortissements joueurs</i>	12,0	17,6	-5,6
<i>Autres amortissements et autres charges</i>	1,4	2,2	-0,8
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-7,3</b>	<b>-6,2</b>	<b>-1,1</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-8,4</b>	<b>-7,1</b>	<b>-1,3</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-8,8</b>	<b>-4,6*</b>	<b>-4,2</b>

\*après impôt différé actif de 2,5 M€

Les résultats du premier semestre traduisent les effets positifs de l'exécution du plan stratégique, qui a permis de compenser en grande partie les impacts (-15 M€) de la non-participation du Club en Champions League cette saison.

L'Excédent Brut d'Exploitation reste ainsi positif à 6,1 M€ et bénéficie de la conjugaison des éléments suivants :

- Un abaissement des charges de personnel de 3,2 M€, principalement consécutif aux cessions et fins de contrats joueurs de l'été 2012 ; cette baisse devrait s'accroître sur le deuxième semestre compte tenu de la réalisation tardive des cessions au cours de l'été 2012 et la poursuite des mutations joueurs en janvier 2013.
- Une réduction volontariste des autres charges d'exploitation de 2,8 M€.
- Une forte progression de l'EBE joueurs de 7,1 M€.

Le Résultat Opérationnel Courant, en léger retrait, s'établit à -7,3 M€ (-6,2 M€ au 31 décembre 2011). Il bénéficie d'une diminution sensible des amortissements sur contrats joueurs (-5,6 M€) consécutive aux cessions de contrats joueurs et traduit l'ensemble des efforts mis en place.

Le résultat financier s'inscrit à -1,1 M€. Il intègre les charges financières liées à l'emprunt OCEANE souscrit en décembre 2010 pour 1,2 M€.

Le résultat net s'établit à -8,8 M€, en recul de 4,2 M€ par rapport à N-1. Au 31 décembre 2011, un produit d'impôt de 2,5 M€ avait été comptabilisé.

### 1-3 Bilan

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres s'élèvent à 67,8 M€.

Les actifs incorporels (contrats joueurs) représentent 55,5 M€ en baisse de 6,9 M€ par rapport au 30 juin 2012. La « valeur de marché » de l'ensemble de l'effectif joueurs (selon le site « Transfermarkt.de », augmentée de la valorisation des jeunes joueurs non prise en compte par le

site) s'élève au 31 décembre 2012 à 135 M€, confirmant une plus-value potentielle élevée s'établissant à près de 80 M€.

L'investissement cumulé relatif au projet du Stade des Lumières représente 43,2 M€ au 31 décembre 2012 (27,4 M€ au 30 juin 2012), en relation notamment avec le lancement des travaux de terrassement en octobre 2012 et la poursuite des acquisitions foncières.

La trésorerie globale s'élève à 11,3 M€. L'endettement financier net, hors OCEANE, s'établit à 19,3 M€, incluant une avance en compte courant d'actionnaires de 4,7 M€ au 31 décembre 2012, un faible niveau d'endettement net joueurs de 2,4 M€, et tenant compte de décaissements relatifs au projet du Stade, à hauteur de 8,9 M€ sur la période.

## **1-4 Faits marquants du semestre**

Plusieurs événements et faits marquants ont ponctué le 1<sup>er</sup> semestre 2012/2013.

### **Première participation du club en Europa League après 12 participations consécutives en Champions League**

La participation du Club en Europa League cette saison, contre une participation en Champions League la saison dernière, génère un impact défavorable sur les produits des activités de la période d'environ 15 M€, réparti entre les revenus de billetterie pour environ 3 M€ et les revenus de droits marketing et télévisés pour 12 M€.

### **Exécution de la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration**

La stratégie adoptée par le Conseil d'Administration qui vise un retour à l'équilibre d'exploitation pour l'exercice 2013/2014, s'appuyant sur les fondamentaux qui ont fait la réussite du Club, se traduit dans les comptes semestriels.

En effet, sur la période, l'Olympique Lyonnais a procédé à la cession de 5 joueurs :

- Kim Kallström au club du Spartak Moscou (3 M€ + incentives)
- Aly Cissokho au club de Valencia (5 M€ + incentives)
- Jérémy Pied à Nice (3 M€)
- Hugo Lloris à Tottenham (9,7 M€ + incentives)
- Enzo Réale à Lorient (1 M€ + intéressement sur plus-value future)

Par ailleurs, le contrat de Cris a été résilié le 31/08/12 et l'Olympique Lyonnais a procédé aux mutations temporaires des joueurs professionnels suivants pour la saison 2012/2013 :

- Lamine Yattara au club de Troyes
- Théo Defourny à Rouen

Dans le même temps, le club a procédé à l'acquisition de 3 joueurs :

- Milan Bisevac en provenance du PSG (3,5 M€ + incentives) – contrat de 4 ans
- Fabian Monzon en provenance de Nice (4,3 M€) – contrat de 4 ans
- Arnold Mvuemba en provenance de Lorient (3,3 M€ + incentives) – contrat de 4 ans

Le joueur Steed Malbranque a intégré le groupe professionnel le 22 août 2012 pour 2 saisons sportives.

Par ailleurs, 3 jeunes joueurs du Centre de Formation : Anthony Martial, Maxime Blanc, et Jordan Ferri ont signé leur premier contrat professionnel à partir de la saison 2012/2013.

Au cours de la période, le contrat de Bakary Koné a été prolongé d'une saison (30 juin 2017).

## **Rappel des principaux contrats commerciaux**

### **Adidas**

La SASP Olympique Lyonnais et la société adidas ont conclu par contrat le 12 février 2010 un accord de partenariat sur une durée de dix saisons sportives, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2020. Ce contrat reprend les grandes lignes du protocole d'accord conclu le 7 août 2009. Le contrat prévoit notamment que la société adidas verse à la SASP Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SASP Olympique Lyonnais évolue en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base assorti du versement de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas. Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SASP Olympique Lyonnais est susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.

### **Hyundai**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu, le 16 août 2012, un contrat de partenariat majeur avec la société Hyundai Motor France pour une durée de deux saisons, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque Hyundai bénéficie de la visibilité face avant du maillot Championnat de France domicile et extérieur. La marque Hyundai bénéficie également de la possibilité d'utilisation de la dénomination de partenaire majeur de l'Olympique Lyonnais ainsi que de la présence de sa marque sur différents supports de communication du Club. L'accord prévoit des opérations de relations publiques lors des différentes compétitions.

### **Veolia Environnement**

L'Olympique Lyonnais a conclu le 8 septembre 2011, pour deux saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2013, des contrats de partenariat avec la société Veolia Environnement. Veolia Environnement apparaît sur la face avant du maillot Europe pour la compétition d'Europa League. Le Club et la société Veolia ont fait évoluer le partenariat pour que la marque Veolia apparaisse sur certains matchs amicaux en face. La marque Veolia bénéficie en outre de visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

### **Renault Trucks**

Le contrat liant la SASP Olympique Lyonnais et la marque Renault Trucks a été reconduit pour la saison 2012/2013, pour une durée d'une année, avec une évolution sensible de la visibilité de la marque puisque cette dernière est apposée sur la manche pour les rencontres du Championnat de France domicile / extérieur. De plus, Renault Trucks a reconduit le droit d'apposer sa marque sur le maillot de l'équipe première féminine de l'Olympique Lyonnais pour le Championnat de France et le début de la Ligue des Champions. Par homothétie avec l'équipe masculine, la marque Renault Trucks apparaît sur la manche du maillot.

## **Intermarché**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu le 18 juin 2012, pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015, un nouveau contrat de partenariat avec Intermarché (ITM Alimentaire Centre Est). La marque Intermarché bénéficie d'une visibilité sur le short Championnat domicile / extérieur, ainsi que d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais.

## **MDA**

Pour la saison 2012/2013, le contrat de partenariat liant le Club avec la société MDA a été reconduit pour une année encore, avec une évolution de la visibilité de la marque qui apparaît sur le maillot avec un badge positionné au-dessus de l'écusson du Club pour les rencontres de Championnat domicile / extérieur. Les autres dispositifs de visibilité et droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires.

## **Orange, France Telecom**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu le 31 juillet 2012 un nouveau contrat de partenariat avec France Telecom SA et Orange France SA. Ce contrat, dans la continuité du précédent contrat, avec certaines modifications de contenus, est conclu pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015. Orange bénéficie de l'appellation Partenaire Officiel et peut utiliser les signes distinctifs du Club avec des programmes de visibilité sur les supports du Club et des opérations de relations publiques.

## **Groupama**

Le 8 juin 2010, la SASP Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat avec Groupama comme partenaire officiel du club pour les 3 saisons sportives. Au terme de ce contrat, différents droits et avantages sont consentis à Groupama et principalement : l'utilisation de la dénomination et du sigle du club, de l'appellation « partenaires officiels de l'Olympique Lyonnais », l'apposition du sigle Groupama sur le dos des maillots pour les matchs de ligue 1, ainsi que des opérations de relations publiques. Les droits et avantages sont consentis à Groupama à titre exclusif pour le secteur de l'assurance.

## **GDF SUEZ**

L'Olympique Lyonnais a renouvelé le contrat de partenariat avec la société GDF SUEZ pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque GDF SUEZ apparaît sur la face avant du maillot de l'équipe féminine pour la Champions League, ainsi que sur la poche poitrine du maillot domicile et extérieur de Championnat de France. La marque bénéficie aussi d'éléments de visibilité sur le stade de Gerland au cours des rencontres de l'équipe féminine. GDF SUEZ, très sensible à la politique de parité homme/femme de l'Olympique Lyonnais et à la politique RSE développée par le Club, participe également au Fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais.



## April

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat le 23 juillet 2012, pour une durée de trois saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2015, un contrat de partenariat avec la société APRIL. La société April bénéficie de l'apposition de sa marque sur la face avant du maillot domicile extérieur de l'équipe féminine pour le Championnat de France. La marque bénéficie également d'éléments de visibilité panneautique sur le stade de Gerland lors des rencontres de l'équipe féminine. April participe aussi au fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais pour les valeurs RSE soutenues par le Club.

## Projet du Grand Stade – Stade des Lumières

Depuis une dizaine d'années, des stades de nouvelle génération ont été construits en Angleterre, puis au Portugal grâce à l'organisation de l'Euro 2004 et en Allemagne avec la Coupe du Monde FIFA 2006. Ces stades modernes proposent une offre en adéquation avec les demandes actuelles de l'ensemble des utilisateurs que sont le grand public, les entreprises, les médias et bien entendu les joueurs eux-mêmes, en devenant un lieu de vie et d'accueil permanent, tant les soirs de match que tout au long de la semaine.

L'objectif d'OL Groupe est de créer au sein de l'agglomération lyonnaise un stade au service de la performance sportive, adapté au spectacle télévisuel, sécurisé et informatisé avec une gestion optimisée des flux de spectateurs réalisée grâce à une billetterie moderne.

Ce projet contribue fortement à l'aménagement du territoire de l'Est Lyonnais. Il regroupera notamment une enceinte de 58 000 places et devrait être complété d'un programme de 2 hôtels, d'immeubles de bureaux, un centre de loisirs et un centre médical dédié au sport. Toutes ces activités seront reliées par le concept de la « Cité du Marketing et de l'Incentive » qui permettra aux sociétés d'utiliser les loges 365 jours par an tout en bénéficiant des activités connexes développées sur le site.

Véritable lieu de vie permanent, le Stade des Lumières classé Elite par l'UEFA, pourrait permettre à Lyon d'accueillir le match d'ouverture de l'Euro 2016 et par la suite des finales des principales compétitions sportives européennes, notamment celles de l'Europa League et de la Champions League.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, un certain nombre d'étapes décisives sont intervenues sur le projet du Stade des lumières.

- Le 5 juillet 2012, le Tribunal Administratif de Lyon a rejeté les recours à l'encontre de l'arrêté relatif à la reconnaissance d'intérêt général des enceintes sportives signée par la Ministre de la Santé et des Sports.
- En octobre 2012, la société Foncière du Montout, porteuse du projet Grand Stade, a passé commande à Vinci Construction France au travers de la SNC Stade de Lyon Construction, des travaux de terrassement préalables à la construction. Ceux-ci ont été lancés le 22 octobre 2012.
- Le 20 décembre 2012, l'Olympique Lyonnais a pris acte de la décision favorable du Tribunal Administratif de Lyon qui a rejeté le recours relatif au Permis de Construire du Stade des Lumières.
- Le 20 décembre 2012 également, une lettre accord a été signée entre la société Foncière du Montout et Sportfive, relative à la concession de droits complémentaires afférents au nouveau stade.

Au cours du semestre, la société Foncière du Montout a poursuivi ses acquisitions foncières sur le site du Montout, dans le cadre du projet d'investissement.

### **1-5 Principales transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées figurent dans le point 8 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2012, en page 45 du présent rapport.

### **1-6 Arrêté des comptes consolidés**

Les comptes consolidés d'OL Groupe du premier semestre 2012/2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 février 2013.

### **1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2012**

#### **▪ Equipe masculine :**

- Victoire du Trophée des Champions à New York contre Montpellier
- 2<sup>ème</sup> au classement du Championnat de France
- Qualification aux 1/16<sup>èmes</sup> de finale de l'U.E.F.A. Europa League contre Tottenham (14 et 21 février 2013).
- Défaite en 1/8 de finale en Coupe de la Ligue contre Nice
- 

#### **▪ Equipe féminine :**

- 1<sup>ère</sup> au classement du Championnat de France
- 6<sup>ème</sup> qualification consécutive en 1/4 finale de l'U.E.F.A. Women's Champions League contre Malmö (Suède)

### **1-8 Evénements intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013**

L'exécution de la stratégie établie par le Conseil d'Administration d'OL Groupe se poursuit avec un objectif de retour à des résultats bénéficiaires pour l'exercice 2013/2014 tout en maintenant des performances et des ambitions sportives élevées, avec un retour en Champions League pour la saison prochaine.

#### **Un alignement stratégique avec les règles du Financial Fair Play**

La stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration s'inscrit dans une démarche proactive et cohérente avec les règles du Financial Fair Play (FFP), visant la recherche d'un équilibre d'exploitation, hors investissements dans la formation et les infrastructures de Club (stade et centre de formation). La règle du FFP relative à l'équilibre financier verra une première mise en application au terme de la saison en cours.

## **Poursuite de la réduction de la masse salariale**

Au cours du mercato d'hiver, 4 joueurs (dont 2 avec option d'achat) ont fait l'objet de mutations temporaires :

- Michel Bastos au club allemand de Schalke 04 (échéance 30/06/14), avec option d'achat de 4,5 M€ (plus 1 M€ rémunération option) + incentives,
- Fabian Monzon au club brésilien de Fluminense (échéance 31/12/13), avec option d'achat de 4,8 M€ + incentives,
- Sidy Koné au club de Caen (échéance 30/06/13),
- Harry Novillo (joueur Elite) au club du Gazelec-Ajaccio (échéance 30/06/13).

Au 1<sup>er</sup> février 2013, l'Olympique Lyonnais compte 24 joueurs professionnels contre 33 au 30 juin 2012, soit une réduction nette de 9 contrats joueurs sur la période. Pour la saison 2012/2013, le Groupe confirme son objectif de réduction volontariste des frais de personnel (hors primes sur résultats sportifs) et des amortissements joueurs pour un montant total d'environ 20 M€, visant une amélioration sensible de ses résultats.

## **Développement international de la marque OL**

S'appuyant sur une approche marketing moderne et innovante, construite autour d'une équipe féminine performante, le Groupe poursuit la mise en oeuvre de sa stratégie de développement de marque à l'international avec le recrutement en janvier 2013 de deux joueuses internationales d'origine américaine et japonaise, Megan Rapinoe et Shinobu Ohno. Le développement international se traduit également par l'arrivée en février 2013 d'un jeune talent norvégien, Ulrik Jenssen au sein de son centre de formation. Enfin, le Groupe poursuit le développement de son site internet d'information et marchand sur la zone Asie (Chine, Japon, Corée).

## **Stade des Lumières**

Le 12 février 2013, est intervenue la signature, avec Vinci Construction France, du contrat de Conception/Construction du Stade des Lumières.

L'architecture du Stade a été confiée au Cabinet Populous, référence mondiale en termes d'enceintes sportives et de stades pour les grandes compétitions de football.

Le projet porte sur un investissement global pour le Groupe OL de l'ordre de 400 M€. La structuration du financement progresse rapidement et intègrerait pour partie une opération de marché. Le financement devrait se répartir à parts égales entre fonds propres ou quasi fonds propres et dettes.

Par ailleurs, le 11 février 2013, les élus du bureau du Grand Lyon ont adopté une nouvelle délibération régularisant la première délibération relative à la cession des terrains à la Foncière du Montout.

Le Groupe a pour objectif la mise en exploitation du nouveau stade pour la saison 2015/2016, afin de répondre au plan de ressources qui a été établi.

## **Simplification juridique**

La société Olympique Lyonnais a procédé à la fusion-absorption de type simplifié des sociétés OL Merchandising et OL Images. Ces opérations de fusion sont devenues effectives le

31 janvier 2013 et ont un effet rétroactif au premier jour de l'exercice en cours, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## **1-9 Facteurs de risques**

Ainsi qu'indiqué dans le document de référence 2011/2012 (page 33), il est rappelé que le calendrier de construction du projet du Stade des Lumières pourrait subir un décalage lié à l'obtention du caractère définitif des autorisations administratives, un décalage en raison de la survenance d'événements imprévus, tels que des contraintes architecturales et techniques liées à un ouvrage complexe, de difficultés ou litiges éventuels avec les entreprises de construction ou encore de défaillances de prestataires. Le Groupe pourrait aussi être confronté à des difficultés pour obtenir le financement nécessaire pour la réalisation du stade. Ces différents événements sont donc susceptibles d'entraîner des retards et des coûts supplémentaires importants, voire, dans des situations extrêmes (telles que l'impossibilité d'obtenir les financements nécessaires) un risque de non-réalisation, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe. Un retard important ou la non-réalisation de ce projet sont également de nature à affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

De manière générale, les facteurs de risques décrits dans le Document de Référence 2011/2012 (pages 28 à 35, 50, 51, 97 à 99), en ligne sur le site [www.olweb.fr](http://www.olweb.fr), n'ont pas évolué sur le semestre ; le Groupe rappelle que le 20 décembre 2012 le recours relatif au Permis de Construire du Stade des Lumières a été rejeté par le Tribunal Administratif de Lyon. Le Groupe a cependant été informé en février 2013, d'une procédure d'appel à l'encontre de ce jugement.

## **1-10 Résultats sportifs au 19 février 2013**

### **▪ Equipe masculine :**

- Championnat de France : 2<sup>ème</sup> place
- Europa League : qualification en 1/16 de finale. L'OL a affronté Tottenham le 14 février 2013 à Tottenham (score 2-1). Le match retour se déroulera à Gerland le 21 février 2013
- Coupe de la Ligue : défaite en 1/8 de finale contre Nice
- Coupe de France : défaite en 1/32 de finale contre Epinal

### **▪ Equipe féminine :**

- Championnat de France : 1<sup>ère</sup> place
- Womens Champions League : qualification pour les 1/4 de finale contre Malmö (Suède) les 20 et 28 mars 2013
- Coupe de France : qualification en 1/16 contre le FC Woippy (match le 20 février 2013)

## **1-11 Perspectives à court et moyen termes**

Après une amélioration sensible des résultats pour la saison 2012/2013, le Groupe confirme son objectif de retour à des résultats bénéficiaires pour la saison 2013/2014.

En ce qui concerne le Grand Stade, le Groupe a élaboré des outils marketing innovants et uniques tels que les loges commercialisées 365 jours par an. La commercialisation de ces loges a démarré avec la signature de premiers contrats.

Par ailleurs, pendant la phase de chantier, le Groupe a mis en place la commercialisation d'un «Label Constructeur », permettant aux sociétés impliquées dans la construction du Grand Stade de revendiquer ce label et bénéficier ainsi des retombées positives, en termes d'images, de leur contribution à ce chantier.

De même, le Groupe a développé le concept de « Partenaire Fondateur » qui permettra à des sociétés renommées d'utiliser le Grand Stade comme showroom technologique.

L'ensemble de ces outils de commercialisation devrait connaître un développement significatif à moyen terme.

Il est à noter qu'à la date du 19 février 2013, OL Groupe n'enregistre aucun litige qui pourrait remettre en cause de manière significative l'activité ou les objectifs sportifs qu'il s'est fixés pour l'exercice 2012/2013.

# Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2012

2-1 Compte de résultat	p. 15
2-2 Bilan	p. 16
2-3 Tableau de variations des flux de trésorerie	p. 18
2-4 Tableau de variations des capitaux propres	p. 20
2-5 Résultat par action	p. 21
2-6 Notes annexes	p. 22

# Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2012

## 2-1 Comptes consolidés semestriels - Compte de résultat

(en K€)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	% du C.A.	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012	% du C.A.
<b>Produits des activités</b>	<b>5.1</b>	<b>76 465</b>	<b>100%</b>	<b>85 721</b>	<b>100%</b>
Produits des activités (hors contrats joueurs)	5.1	54 394	71%	75 052	88%
Achats consommés		-7 140	-9%	-8 910	-10%
Charges externes		-8 076	-11%	-8 594	-10%
Impôts, taxes et versements assimilés		-2 042	-3%	-2 591	-3%
Charges de personnel	5.4	-45 405	-59%	-48 624	-57%
<b>Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs</b>		<b>-8 270</b>	<b>-10%</b>	<b>6 333</b>	<b>7%</b>
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-554	-1%	-808	-1%
Autres produits et charges opérationnels courants		-887	-1%	-1 432	-2%
<b>Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs</b>		<b>-9 711</b>	<b>-13%</b>	<b>4 093</b>	<b>5%</b>
Produits de cession des contrats joueurs	5.1	22 071	29%	10 669	12%
Valeur résiduelle des contrats joueurs	5.3	-7 688	-10%	-3 358	-4%
<b>Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs</b>		<b>14 383</b>	<b>19%</b>	<b>7 311</b>	<b>9%</b>
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-12 001	-16%	-17 584	-21%
<b>Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs</b>		<b>2 382</b>	<b>3%</b>	<b>-10 273</b>	<b>-12%</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>6 113</b>	<b>8%</b>	<b>13 644</b>	<b>16%</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-7 329</b>	<b>-10%</b>	<b>-6 179</b>	<b>-7%</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants					
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-7 329</b>	<b>-10%</b>	<b>-6 179</b>	<b>-7%</b>
Résultat financier	5.5	-1 100	-1%	-960	-1%
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-8 430</b>	<b>-11%</b>	<b>-7 139</b>	<b>-8%</b>
Charge d'impôt	5.6	-509	-1%	2 515	3%
Quote part de résultat net des entreprises associées	4.1.5	22	0%	8	
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-8 917</b>	<b>-12%</b>	<b>-4 616</b>	<b>-5%</b>
<b>Résultat revenant aux actionnaires de la société</b>		<b>-8 846</b>	<b>-12%</b>	<b>-4 592</b>	<b>-5%</b>
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		-71		-24	
<b>Résultat net par action</b>		<b>-0,69</b>		<b>-0,36</b>	
<b>Résultat net dilué par action</b>		<b>-0,47</b>		<b>-0,21</b>	
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€)</b>		<b>1<sup>er</sup> semestre 2012/2013</b>		<b>1<sup>er</sup> semestre 2011/2012</b>	
<b>Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Résultat global</b>		<b>-8 917</b>		<b>-4 616</b>	
<b>Résultat global revenant aux actionnaires</b>		<b>-8 846</b>		<b>-4 592</b>	
<b>Résultat global revenant aux minoritaires</b>		<b>-71</b>		<b>-24</b>	

## 2-2 Comptes consolidés semestriels - Bilan

### Actif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/12	30/06/12
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Goodwills	4.1.1	2 221	2 221
Contrats joueurs	4.1.2	55 451	62 297
Autres immobilisations incorporelles	4.1.2	911	762
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.1.3	53 254	38 395
<b>Autres actifs financiers</b>	4.1.4	25 366	22 902
<b>Créances sur contrats joueurs (part à + 1 an)</b>	4.2	3 923	73
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	4.1.5	507	551
<b>Créance d'impôt sur les sociétés</b>			
<b>Impôts différés</b>	4.3	10 145	10 623
<b>Actifs non courants</b>		<b>151 777</b>	<b>137 924</b>
<b>Stocks</b>	4.2	1 230	835
<b>Créances clients</b>	4.2 & 4.7	53 836	21 691
<b>Créances sur contrats joueurs (part à - 1 an)</b>	4.2 & 4.7	13 703	10 380
<b>Contrats joueurs détenus en vue de la vente</b>	4.2 & 4.7	-	-
<b>Autres actifs financiers courants</b>		-	
<b>Autres actifs courants et comptes de régularisation</b>	4.2 & 4.7	18 075	10 922
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Valeurs mobilières de placement	4.2 & 4.7	11 043	19 202
Disponibilités	4.2 & 4.7	360	593
<b>Actifs courants</b>		<b>98 248</b>	<b>64 325</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>250 025</b>	<b>202 248</b>



## Passif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/12	30/06/12
Capital	4.4	20 127	20 127
Primes	4.4	102 865	102 865
Réserves	4.4	-51 292	-23 393
Autres fonds propres		2 051	2 051
Résultat de la période		-8 846	-28 016
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>64 904</b>	<b>73 634</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>2 893</b>	<b>3 042</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>67 797</b>	<b>76 676</b>
<b>Emprunt OCEANE (part à + 1 an)</b>		21 463	21 125
<b>Emprunts &amp; dettes financières (part à + 1 an)</b>	4.6 & 4.7	2 681	3 008
<b>Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)</b>	4.6 & 4.7		1 034
<b>Autres passifs non courants</b>	4.6	20 667	19 680
<b>Impôts différés</b>	4.3	46	44
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	4.5	764	713
<b>Passifs non courants</b>		<b>45 621</b>	<b>45 604</b>
<b>Provisions (part à -1 an)</b>	4.5	2 401	2 925
<b>Dettes financières (part à -1 an)</b>			
Découverts bancaires	4.6 & 4.7	144	201
Autres emprunts & dettes financières	4.6 & 4.7	26 723	1 581
<b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	4.6 & 4.7	12 706	12 761
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	4.6	34 019	30 831
<b>Dettes sur contrats joueurs (part à -1 an)</b>	4.6 & 4.7	20 004	13 117
<b>Autres passifs courants et comptes de régularisation</b>	4.6 & 4.7	40 608	18 552
<b>Passifs courants</b>		<b>136 605</b>	<b>79 968</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>250 025</b>	<b>202 248</b>

## 2-3 Comptes consolidés semestriels - Tableau de variations des flux de trésorerie

(en K€)	31/12/12	31/12/11
Résultat net	-8 917	-4 616
Résultat net des entreprises associées	-22	-8
Amortissements et provisions	12 572	18 679
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	561	-8
Plus values de cession des contrats joueurs	-14 383	-7 311
Plus values de cession des autres immobilisations	0	0
Charges d'impôt	509	-2 515
<b>Capacité d'autofinancement avant impôt</b>	<b>-9 680</b>	<b>4 221</b>
<b>Dividendes reçus des entreprises associées</b>	<b>66</b>	<b>0</b>
<b>Impôt payé</b>	<b>9</b>	<b>-40</b>
<b>Intérêt d'emprunt OCEANE</b>	<b>843</b>	<b>825</b>
Clients et autres débiteurs	-25 486	-16 866
Fournisseurs et autres créditeurs	2 826	-5 207
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-22 660</b>	<b>-22 074</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-31 422</b>	<b>-17 067</b>
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-6 890	-33 570
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-170	-42
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-7 522	-2 906
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 854	-288
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	14 898	15 932
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	739	66
Acquisition de filiales nette de trésorerie acquise	0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>-1 799</b>	<b>-20 808</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	0	0
Souscriptions d'emprunts	24 691	11 628
Emprunt OCEANE	0	0
Intérêts versés OCEANE	-410	-1 683
Variation des autres fonds propres	0	0
Remboursements d'emprunts	-351	-383
Nantissements de SICAV	0	0
Titres d'auto-contrôle	256	99
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>24 186</b>	<b>9 661</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>20 294</b>	<b>36 279</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-9 035</b>	<b>-28 215</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>11 259</b>	<b>8 064</b>

(en K€)	31/12/12	31/12/11
Valeurs mobilières de placement	11 043	7 494
Disponibilités	360	682
Découverts bancaires	-144	-112
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>11 259</b>	<b>8 064</b>

## Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes

(en K€)	31/12/12	31/12/11
Acquisitions de contrats joueurs	-12 825	-8 454
Dettes agents concernant des contrats cédés	82	118
Dettes joueurs au 31/12/2012	20 004	
Dettes joueurs au 30/06/2012	-14 151	
Dettes joueurs au 31/12/2011		16 757
Dettes joueurs au 30/06/2011		-41 991
<b>Acquisitions de contrats joueurs nettes des variations de dettes</b>	<b>-6 890</b>	<b>-33 570</b>

## Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances

(en K€)	31/12/12	31/12/11
Produits sur cessions de contrats joueurs	22 071	10 669
Créances joueurs au 31/12/2012	-17 626	
Créances joueurs au 30/06/2012	10 453	
Créances joueurs au 31/12/2011		-14 954
Créances joueurs au 30/06/2011		20 217
<b>Cessions de contrats joueurs nettes des variation de créances</b>	<b>14 898</b>	<b>15 932</b>

## Variations du besoin en fonds de roulement

(en K€)	30/06/12	Variations de la période	31/12/12
Créances clients	22 388	-32 203	54 591
Provisions clients	-697	58	-755
Comptes de régularisation - Passif	-12 986	13 025	-26 011
<b>Créances clients</b>	<b>8 705</b>	<b>-19 120</b>	<b>27 825</b>
<b>Autres créances</b>	<b>9 291</b>	<b>-5 970</b>	<b>15 261</b>
Stocks	953	-334	1 287
Provisions stocks	-119	-62	-57
<b>Stocks</b>	<b>834</b>	<b>-396</b>	<b>1 230</b>
<b>Clients et autres débiteurs</b>		<b>-25 486</b>	

## Fournisseurs et autres créditeurs

(en K€)	30/06/12	Variations de la période	31/12/12
Fournisseurs	-12 761	-55	-12 706
Comptes de régularisations - Actif	1 151	-743	1 894
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>-11 610</b>	<b>-798</b>	<b>-10 812</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>-30 832</b>	<b>3 624</b>	<b>-34 456</b>
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>		<b>2 826</b>	

## 2-4 Comptes consolidés semestriels - Tableau de variations des capitaux propres

(en K€)	Capitaux propres revenant							aux intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	aux actionnaires de la société								
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat	Autres fonds propres	Résultat enregistré directement en capitaux propres <sup>(1)</sup>	Total part du Groupe		
<b>Capitaux propres au 30/06/2011</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-4 686</b>	<b>-18 148</b>	<b>2 051</b>	<b>-640</b>	<b>101 568</b>	<b>3 096</b>	<b>104 664</b>
Résultat de la période				-4 592			-4 592	-24	-4 616
Dividendes								-129	-129
Emprunt OCEANE									
Titres d'auto contrôle			99			-95	4		4
Paiements en actions						14	14		14
Amendement IAS 19									
Autres									
<b>Capitaux propres au 31/12/2011</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-4 587</b>	<b>-22 740</b>	<b>2 051</b>	<b>-721</b>	<b>96 994</b>	<b>2 943</b>	<b>99 937</b>
<b>Capitaux propres au 30/06/2012</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-4 377</b>	<b>-46 161</b>	<b>2 051</b>	<b>-871</b>	<b>73 634</b>	<b>3 042</b>	<b>76 676</b>
Résultat de la période				-8 846			-8 846	-71	-8 917
Dividendes								-80	-80
Emprunt OCEANE									
Titres d'auto contrôle			256			-139	117		117
Paiements en actions									
Amendement IAS 19									
Autres				289		-289		2	2
<b>Capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>	<b>-4 121</b>	<b>-54 718</b>	<b>2 051</b>	<b>-1 299</b>	<b>64 904</b>	<b>2 893</b>	<b>67 797</b>

(1) Dont impact cumulé amendement IAS 19 : -39 K€

Le cumul des avantages liés au contrat de stock option périmé a été classé en réserves normales pour 289 K€

## 2-5 Comptes consolidés semestriels - Résultat global par action

	31/12/12	31/12/11
Nombre d'actions à la fin de la période	13 241 287	13 241 287
Nombre moyen d'actions à la fin de la période	13 241 287	13 241 287
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	350 777	373 100
Nombre proratisé d'actions à émettre (OCEANE)	3 310 259	3 310 259
<b>Résultat consolidé</b>		
Résultat net part du groupe (en M€)	-8,85	-4,59
Résultat net part du groupe dilué (en M€)	-7,67	-3,45
Résultat net part du groupe par action (en €) <sup>(1)</sup>	-0,69	-0,36
Résultat net part du groupe dilué par action (en €) <sup>(1)</sup>	-0,47	-0,21
<b>Dividende net</b>		
Montant net global (en M€)		
Montant net action (en €)		

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation après déduction du nombre d'actions auto détenues

## **2-6 Notes annexes aux états financiers consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2012**

Les états financiers consolidés semestriels présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 350 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales ont été créées dans les domaines audiovisuels, merchandising, restauration, organisation de voyages.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 février 2013.

### **1 Evénements significatifs sur les comptes du premier semestre 2012/2013**

Pour rappel, les principaux évènements du 1<sup>er</sup> semestre 2011/2012 ont été mentionnés dans le rapport semestriel au 31 décembre 2011.

#### **1.1 Acquisitions de contrats joueurs de la période**

Durant le mercato d'été 2012, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- Milan Bisevac en provenance du PSG a signé un contrat de 4 ans, pour un montant de transfert de 3,5 M€ ;
- Fabian Monzon en provenance de l'OGC Nice a signé un contrat de 4 ans, d'un montant de 4,3 M€ ;
- Arnold Mvuemba en provenance du FC Lorient a signé un contrat de 4 ans, d'un montant de 3,3 M€.

#### **1.2 Cessions de contrats joueurs de la période**

Le Groupe a procédé au cours du mercato d'été 2012 aux transferts suivants :

- Kim Källström cédé le 27 juillet au club de Spartak de Moscou, pour un montant de 3 M€ et 0,6 M€ d'incentives ;
- Jérémy Pied cédé le 24 août au club de l'OGC Nice pour un montant de 3 M€ ;
- Aly Cissokho cédé le 23 août au club de Valencia FC pour un montant de 5 M€ avec 1 M€ d'incentives et un intéressement maximum de 1,4 M€ sur un transfert futur ;
- Hugo Lloris cédé le 31 août à Tottenham pour un montant de 9,7 M€ avec un montant maximum de 5 M€ d'incentives et un intéressement de 20 % sur une plus-value future ;
- Enzo Reale cédé le 4 septembre à Lorient pour un montant de 1 M€ avec un intéressement maximum de 20 % sur une plus-value future.

### **1.3 Signature de nouveaux partenariats**

#### **Adidas**

La SASP Olympique Lyonnais et la société adidas ont conclu par contrat le 12 février 2010 un accord de partenariat sur une durée de dix saisons sportives, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2020. Ce contrat reprend les grandes lignes du protocole d'accord conclu le 7 août 2009. Le contrat prévoit notamment que la société adidas verse à la SASP Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SASP Olympique Lyonnais évolue en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base assorti du versement de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas. Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SASP Olympique Lyonnais est susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.

#### **Hyundai**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu, le 16 août 2012, un contrat de partenariat majeur avec la société Hyundai Motor France pour une durée de deux saisons, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque Hyundai bénéficie de la visibilité face avant du maillot championnat de France domicile et extérieur. La marque Hyundai bénéficie également de la possibilité d'utilisation de la dénomination de partenaire majeur de l'Olympique Lyonnais ainsi que de la présence de sa marque sur différents supports de communication du Club. L'accord prévoit des opérations de relations publiques lors des différentes compétitions.

#### **Veolia Environnement**

L'Olympique Lyonnais a conclu le 8 septembre 2011, pour deux saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2013, des contrats de partenariat avec la société Veolia Environnement. Veolia Environnement apparaît sur la face avant du maillot Europe pour la compétition d'Europa League. Le Club et la société Veolia ont fait évoluer le partenariat pour que la marque Veolia apparaisse sur certains matchs amicaux en face. La marque Veolia bénéficie en outre de visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

#### **Renault Trucks**

Le contrat liant la SASP Olympique Lyonnais et la marque Renault Trucks a été reconduit pour la saison 2012/2013, pour une durée d'une année, avec une évolution sensible de la visibilité de la marque puisque cette dernière est apposée sur la manche pour les rencontres du Championnat de France domicile / extérieur. De plus, Renault Trucks a reconduit le droit d'apposer sa marque sur le maillot de l'équipe première féminine de l'Olympique Lyonnais pour le Championnat de France et le début de la Ligue des Champions. Par homothétie avec l'équipe masculine, la marque Renault Trucks apparaît sur la manche du maillot.

#### **Intermarché**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu le 18 juin 2012, pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015, un nouveau contrat de partenariat avec Intermarché (ITM Alimentaire Centre Est). La marque Intermarché bénéficie d'une visibilité sur le short Championnat domicile /

extérieur, ainsi que d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais.

## **MDA**

Pour la saison 2012/2013, le contrat de partenariat liant le Club avec la société MDA a été reconduit pour une année encore, avec une évolution de la visibilité de la marque qui apparaît sur le maillot avec un badge positionné au-dessus de l'écusson du Club pour les rencontres de Championnat domicile / extérieur. Les autres dispositifs de visibilité et droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires.

## **Orange, France Telecom**

La SASP Olympique Lyonnais a conclu le 31 juillet 2012 un nouveau contrat de partenariat avec France Telecom SA et Orange France SA. Ce contrat, dans la continuité du précédent contrat, avec certaines modifications de contenus, est conclu pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015. Orange bénéficie de l'appellation Partenaire Officiel et peut utiliser les signes distinctifs du Club avec des programmes de visibilité sur les supports du club et des opérations de relations publiques.

## **Groupama**

Le 8 juin 2010, la SASP Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat avec Groupama comme partenaire officiel du Club pour les 3 saisons sportives. Au terme de ce contrat, différents droits et avantages sont consentis à Groupama et principalement : l'utilisation de la dénomination et du sigle du Club, de l'appellation « partenaires officiels de l'Olympique Lyonnais », l'apposition du sigle Groupama sur le dos des maillots pour les matchs de ligue 1, ainsi que des opérations de relations publiques. Les droits et avantages sont consentis à Groupama à titre exclusif pour le secteur de l'assurance.

## **GDF SUEZ**

L'Olympique Lyonnais a renouvelé le contrat de partenariat avec la société GDF SUEZ pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque GDF SUEZ apparaît sur la face avant du maillot de l'équipe féminine pour la Champions League, ainsi que sur la poche poitrine du maillot domicile et extérieur de Championnat de France. La marque bénéficie aussi d'éléments de visibilité sur le stade de Gerland au cours des rencontres de l'équipe féminine. GDF SUEZ, très sensible à la politique de parité homme/femme de l'Olympique Lyonnais et à la politique RSE développée par le Club, participe également au Fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais.

## **April**

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat le 23 juillet 2012, pour une durée de trois saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2015, un contrat de partenariat avec la société APRIL. La société April bénéficie de l'apposition de sa marque sur la face avant du maillot domicile extérieur de l'équipe féminine pour le Championnat de France. La marque bénéficie également d'éléments de visibilité panneautique sur le stade de Gerland lors des rencontres de l'équipe féminine. April participe aussi au fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais pour les valeurs RSE soutenues par le Club.



## 1.4 Stade des lumières

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, un certain nombre d'étapes décisives sont intervenues sur le projet du Stade des lumières.

- Le 5 juillet 2012, le Tribunal Administratif de Lyon a rejeté les recours à l'encontre de l'arrêté relatif à la reconnaissance d'intérêt général des enceintes sportives signée par la Ministre de la Santé et des Sports.
- En octobre 2012, la société Foncière du Montout, porteuse du projet Grand Stade, a passé commande à Vinci Construction France au travers de la SNC Stade de Lyon Construction, des travaux de terrassement préalables à la construction. Ceux-ci ont été lancés le 22 octobre 2012.
- Le 20 décembre 2012, l'Olympique Lyonnais a pris acte de la décision favorable du Tribunal Administratif de Lyon qui a rejeté le recours relatif au Permis de Construire du Stade des Lumières.
- Le 20 décembre 2012 également, une lettre accord a été signée entre la société Foncière du Montout et Sportfive, relative à la concession de droits complémentaires afférents au nouveau stade.

## 2 Etats semestriels au 31 décembre 2012

### 2.1 Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2012 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes de la société, ou sont non applicables.

Les comptes semestriels consolidés sont présentés, en application de cette norme, en retenant une présentation résumée de l'annexe.

Les principes et méthodes comptables appliqués sont identiques à ceux utilisés pour l'arrêté des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2012 ; ils sont décrits dans le document de référence n° D.12-0951. Les informations communiquées en annexe des comptes semestriels portent uniquement sur les éléments, les transactions et les événements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et non encore adoptées au niveau européen. Elle ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

### 2.2 Présentation des états

Les comptes consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Dans ces états financiers intermédiaires, toutes les entités du Groupe et le Groupe appliquent les mêmes méthodes que celles utilisées dans les états financiers annuels.

Il est rappelé que l'arrêté du premier semestre d'OL Groupe intègre les premières cessions de joueurs de l'exercice (le marché des transferts d'été entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 4 septembre 2012) et les recettes liées à la première phase de l'UEFA Europa League.

Les résultats du premier semestre ne sont pas représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2012/2013.

## **2.3 Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et indéfinie, les impôts différés et les provisions, la détermination de la composante capitaux propres des OCEANE lors de la mise en place de cette obligation. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Dans le cadre des comptes semestriels, les évaluations sont établies comme si la période intermédiaire était une période autonome.

Les règles appliquées en matière d'estimation et de jugement ont été décrites dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2012. Dans certains cas, ces règles ont été adaptées aux spécificités de l'arrêté semestriel. Les notes présentées ci-après rappellent les principes d'établissement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

## **2.4 Reconnaissance des revenus**

### **2.4.1 Droits marketing et télévisuels et recettes sponsoring**

Les droits marketing et télévisuels sont reversés au club dans le cadre de ses participations aux différentes compétitions (Championnat de France, UEFA Europa League...).

Les recettes de la Ligue de Football Professionnel se décomposent en une partie fixe qui est comptabilisée sur la base des produits acquis au prorata des matchs joués et une partie variable, comprenant une prime de notoriété consécutive aux passages télévisuels et une prime de classement des clubs participants, répartie en fonction des matchs joués.

Les recettes de l'UEFA Europa League sont comptabilisées sur la base des produits acquis à la date de l'arrêté semestriel.

Conformément, à l'avis du CNCC du 28 mars 2007, les options retenues par le Groupe pour les arrêtés semestriels sont les suivantes :

- Pour les droits fixes, ils sont retenus au prorata des matchs joués à la date de l'arrêté semestriel.
- Pour les droits variables et autres recettes de sponsoring, ils sont comptabilisés sur la base d'une estimation du classement en fin de saison (au 31 décembre 2012, la société a retenu la place de 2<sup>ième</sup> du championnat) au prorata des matchs joués.

### **2.4.2 Billetterie**

Les recettes de billetterie sont réparties sur la période concernée, au prorata des matchs joués à domicile à la date de l'arrêté semestriel.

## **2.5 Charges de personnel**

Les charges de personnel de l'équipe sportive et notamment les primes sont comptabilisées en fonction des options de classement prises par la Direction.

## **2.6 Évaluation du crédit ou de la charge d'impôt**

- Le taux utilisé pour le calcul du crédit ou de la charge d'impôt est le taux normal 33,33 % augmenté de la contribution additionnelle.
- Le crédit d'impôt latent ou la charge d'impôt sont calculés pour l'ensemble du Groupe sur la situation réelle de chaque entité comme lors de l'arrêté annuel.

L'application d'une méthode fondée sur le taux moyen d'impôt annuel n'induirait pas de différences notables avec l'approche actuellement retenue.

Les impôts différés actif sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales.

Les impôts différés activés sur les déficits ont été calculés sur la base des prévisionnels établis par la direction, disponibles à la date d'arrêté dans la limite de 5 années. Ils tiennent compte des modifications du mécanisme de report en avant des déficits mis en place par la Loi de finance pour 2013.

## **2.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie intègre des « fonds monétaires euros » lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (volatilité et sensibilité très faibles).

## **2.8 Dépréciation d'actifs non financiers**

Comme indiqué en note 2.7.4 des notes annexes des comptes au 30 juin 2012, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture des comptes. De même les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités définies dans la note mentionnée ci-dessus. Les tests de dépréciation ne sont réalisés dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels que pour les actifs ou groupes d'actifs significatifs pour lesquels il existe un indice de perte de valeur à la fin du semestre, ou pour lesquels il existait un indice de perte de valeur à la clôture précédente. Les modalités de calcul mises en œuvre pour les tests de dépréciation réalisées au 31 décembre 2012 sont les mêmes que celles définies au 30 juin 2012.

### 3 Périmètre

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/2012	% Intérêts 31/12/2012	% Contrôle 31/12/2012	% Intérêts 30/06/2012	
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon 421577495	Holding	6	--	--		-- --	
<b>SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE</b>								
SASU OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon 385071881	Club de sport	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL MERCHANDISING	Lyon 442493888	Merchandising	6	100,00	100,00	99,98	99,98	IG
SAS ARGENSON	Lyon 399272277	Restauration	6	49,97	49,97	49,97	49,97	ME
SA OL VOYAGES <sup>(1)</sup>	Lyon 431703057	Agence de voyages	6	50,00	50,00	50,00	50,00	IG
SCI MEGASTORE	Lyon 444248314	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL ORGANISATION	Lyon 477659551	Sécurité et accueil	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL IMAGES	Lyon 478996168	Production TV	6	100,00	100,00	99,97	99,97	IG
SAS M2A	Lyon 419882840	Ventes de produits dérivés	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SARL BS	Lyon 484764949	Coiffure	6	40,00	40,00	40,00	40,00	ME
SAS FONCIERE DU MONTOUT	LYON 498659762	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS AMFL <sup>(2)</sup>	LYON 788746212	Médical	3	51,00	51,00	0,00	0,00	IG
<b>ENTITES AD'HOC <sup>(2)</sup></b>								
ASSOCIATION OL	Lyon 779845569	Association	6	--	--		--	IG
SCI OL	Lyon 401930300	Immobilier	6	--	--		--	IG

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) OL Voyages, détenue à 50 % est intégrée globalement car ses dirigeants sont nommés par OL Groupe.
- (2) AMFL filiale détenue à 51%, a été créée en octobre 2012. Elle n'a donc que 3 mois d'activité sur la période.
- (3) Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).

#### Dates de clôture :

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin à l'exception de la SCI OL (31 décembre). Pour cette entité des comptes ont été établis du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre.

## 4 Notes sur le bilan

### 4.1 Mouvements de l'actif non courant

#### 4.1.1 Goodwills (valeur nette)

(en K€)	30/06/12	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Olympique Lyonnais Merchandising	46			46
Olympique Lyonnais SASU	1 600			1 600
M2A	355			355
OL Images	220			220
<b>TOTAL</b>	<b>2 221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 221</b>

La mise en œuvre des tests de dépréciation décrits en annexe 2.8 n'a pas conduit à constater de dépréciation sur les exercices présentés.

#### 4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/12	Augmentations	Cession	31/12/12
Concessions, Brevets et droits TV	969	170		1 139
Amort Concessions, Brevets et droits TV	-207	-22		-229
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>762</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>911</b>
Contrats joueurs	182 074	12 825	-63 120	131 779
Amortissement contrats joueurs	-119 677	-12 001	55 350	-76 328
<b>Contrats joueurs</b>	<b>62 397</b>	<b>824</b>	<b>-7 770</b>	<b>55 451</b>

La mise en œuvre des tests de dépréciation décrits en annexe 2.8 n'a pas conduit à constater de dépréciation au 31 décembre 2012. Le montant des dépréciations et amortissements exceptionnels constatés au 30 juin 2012 était de 2 784 K€.

La valeur nette des contrats joueurs est détaillée ainsi qu'il suit :

(en K€)	Valeur nette au 31/12/12	Valeur nette au 30/06/12
Contrats à échéance 2013	36	73
Contrats à échéance 2014	16 008	26 775
Contrats à échéance 2015	20 807	26 592
Contrats à échéance 2016	15 228	8 956
Contrats à échéance 2017	3 372	0
<b>Total contrats joueurs</b>	<b>55 451</b>	<b>62 397</b>

### 4.1.3 Immobilisations corporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/12	Augmentations	Diminutions	31/12/12
En cours de construction : Grand Stade <sup>(1)</sup>	27 386	15 803		43 189
Constructions et aménagements	19 975	237	-203	20 008
Matériels et mobiliers <sup>(2)</sup>	3 207	75	-84	3 199
<b>Montants bruts</b>	<b>50 568</b>	<b>16 115</b>	<b>-287</b>	<b>66 396</b>
Constructions et aménagements	-9 841	-890		-10 732
Matériels et mobiliers <sup>(1)</sup>	-2 332	-131	54	-2 410
<b>Amortissements</b>	<b>-12 173</b>	<b>-1 021</b>	<b>54</b>	<b>-13 142</b>
<b>Montants nets</b>	<b>38 395</b>	<b>15 094</b>	<b>-233</b>	<b>53 254</b>

- (1) Le poste « en cours de production Grand Stade » comprend 1 319 K€ d'intérêts financiers incorporés dans le coût d'entrée de l'immobilisation conformément à la norme IAS 23. La date de mise en service du Grand Stade est envisagée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Il n'existe pas d'indices de pertes de valeurs susceptibles de générer une dépréciation sur les actifs liés au Grand Stade.
- (2) Dont contrats de location financement retraités selon IAS 17 : 1 297 K€ en valeur brute et 816 K€ en amortissements

### 4.1.4 Autres actifs financiers et participations

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/12	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Autre actif financier <sup>(1)</sup>	19 680	62		19 742
Autres Immobilisations Financières <sup>(2)</sup>	3 229	2 854	-452	5 631
<b>Montants bruts</b>	<b>22 909</b>	<b>2 916</b>	<b>-452</b>	<b>25 373</b>
Dépréciations	-7			-7
<b>Montants nets</b>	<b>22 902</b>	<b>2 916</b>	<b>-452</b>	<b>25 366</b>

- (1) L'actif financier pour 19,7 M€ correspond au produit à recevoir au titre de la subvention d'investissement comptabilisée sur la filiale Foncière du Montout au 30 juin 2012 pour 20 M€. Cet actif a été actualisé en fonction de l'échéancier prévisionnel d'encaissement de la subvention (impact 0,3 M€). Cette créance est acquise sans condition suspensive avec des règlements prévus selon un échéancier dont le dernier versement devrait intervenir à la date de livraison du stade.
- (2) Le poste « autres immobilisations financières » est essentiellement composé de la réserve de garantie liée à la cession de la créance de carry back opérée sur l'exercice précédent pour 2,6 M€ sous déduction d'un impact d'actualisation de 0,3 M€ (cf 7.2.2). Les augmentations de période sont principalement constituées d'une créance à long terme pour 2,3 M€ concernant un produit relatif au Grand Stade.

### 4.1.5 Les participations dans les entreprises associées ont évolué de la manière suivante :

(en K€)	31/12/12	30/06/12
Position à l'ouverture	551	515
Dividendes	-66	
Variations de périmètre		
Quote part dans le résultat des entreprises associées	22	35
<b>Position à la clôture</b>	<b>507</b>	<b>551</b>

## 4.2 Mouvements de l'actif courant

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/12	30/06/12
Stocks <sup>(1)</sup>	1 287	953
Provisions stocks	-57	-119
<b>Stocks nets</b>	<b>1 230</b>	<b>835</b>
Créances clients <sup>(3)</sup>	54 591	22 387
Provisions clients	-755	-696
<b>Créances clients nettes</b>	<b>53 836</b>	<b>21 691</b>
Créances sur contrats joueurs <sup>(2)</sup>	13 703	10 380
Provision sur contrats joueurs		
<b>Créances contrats joueurs nettes</b>	<b>13 703</b>	<b>10 380</b>
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	0	0
<b>Contrats joueurs détenus en vue de la vente nets</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sicav nanties	0	0
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	9 196	6 284
Créances d'impôt	598	519
Autres créances fiscales	296	161
Créances sociales	24	29
Autres actifs courants <sup>(4)</sup>	6 067	2 778
Comptes de régularisations	1 894	1 151
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>18 075</b>	<b>10 922</b>
Provisions sur autres actifs		0
<b>Montants nets autres actifs</b>	<b>18 075</b>	<b>10 922</b>

(1) Les stocks proviennent d'OL merchandising.

(2) Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/12		30/06/12	
	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues en 2010	1 000	0	1 000	0
Créances sur cessions intervenues en 2011	2 501	0	2 881	0
Créances sur cessions intervenues en 2012	10 204	3 923	6 500	73
<b>Total créances contrats joueurs brutes</b>	<b>13 703</b>	<b>3 923</b>	<b>10 380</b>	<b>73</b>
	<b>17 626</b>		<b>10 454</b>	

L'impact de l'actualisation sur les créances liées aux contrats joueurs est de -40 K€. L'impact constaté en produits financiers est présenté en note 5.5.

Les créances sur contrats joueurs échues non provisionnées ne sont pas significatives. Les créances clients échues non provisionnées restent non significatives.

(3) L'augmentation du poste clients est à mettre en lien avec la mise en place du crédit syndiqué qui nécessite la garantie des en cours de crédit et de caution, par la cession de créances Dailly à titre de garantie. A ces fins le groupe a facturé d'avance une partie certaine des droits marketing et télévisuels et partenariats en vue de leur cession Dailly à titre de garantie (produits annulés par produits constatés d'avance par ailleurs).

(4) Les autres actifs courants comprennent la créance vis à vis de la FFF (Fédération Française de Football) qui est toujours significative lors des arrêts semestriels.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	Coût historique au 31/12/12	Valeur de marché au 31/12/12	Coût historique au 30/06/12	Valeur de marché au 30/06/12
Parts de SICAV et FCP <sup>(1)</sup>	11 043	11 043	19 902	19 902
Disponibilités	360	360	593	593
<b>Total</b>	<b>11 403</b>	<b>11 403</b>	<b>20 495</b>	<b>20 495</b>

- (1) Placements uniquement dans des Sicav en euros qualifiées de monétaires, ou placements à capital garanti. Le coût historique correspond à la valeur de marché, une cession suivie d'un rachat étant effectuée à la date d'arrêté des comptes. Il n'y a aucun nantissement de SICAV au 31/12/12.

### 4.3 Impôts différés

La ventilation des impôts différés Actifs et Passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/12	Impacts résultat	Impacts réserves	30/12/12
Impôts différés sur déficits <sup>(1)</sup>	6 409	0		6 409
Impôts différés liés aux contrats joueurs	-2 261	-375		-2 636
Autres impôts différés actifs <sup>(2)</sup>	6 475	-103		6 372
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>10 623</b>	<b>-478</b>	<b>0</b>	<b>10 145</b>
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>-44</b>	<b>-2</b>		<b>-46</b>
<b>Montants nets</b>	<b>10 579</b>	<b>-480</b>	<b>0</b>	<b>10 099</b>

- (1) Les impôts différés actifs concernent principalement les déficits fiscaux des sociétés constituant le groupe fiscal OL Groupe. Ils sont activés sur une base prudente lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des prévisions établies par la Direction, dans la limite de 5 années et en tenant compte du nouveau mécanisme de report des déficits mis en place par la loi de finance pour 2013. Un montant cumulé de 24 M€ de déficits fiscaux reportables au sein du Groupe d'intégration fiscale n'a pas fait l'objet d'activation sur l'exercice (impact impôt différé cumulé: 8,3 M€, dont 3,4 M€ sur la période).
- (2) Les autres effets d'impôts différés actifs sont principalement composés de la différence temporaire liée à l'annulation dans les comptes consolidés du produit de subvention d'investissement liée à la construction du Stade des Lumières de 20 M€ comptabilisé dans la filiale Foncière du Montout (impact de 6,7 M€). Les impôts différés constatés directement en réserves sont liés aux écarts actuariels sur les indemnités de départ en retraite.

### 4.4 Notes sur les capitaux propres

Le capital social, composé d'actions ordinaires, n'a pas évolué.

(en K€)	31/12/2012	30/06/2012
Nombre d'actions	13 241 287	13 241 287
Valeur nominale en €	1,52	1,52
<b>Capital social</b>	<b>20 127</b>	<b>20 127</b>

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital	Primes
Au 30/06/11	13 241 287	1,52	20 127	102 865
Mouvements			-	-
<b>Au 30/06/12</b>	<b>13 241 287</b>	<b>1,52</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>
Au 30/06/12	13 241 287	1,52	20 127	102 865
Mouvements			-	-
<b>Au 31/12/12</b>	<b>13 241 287</b>	<b>1,52</b>	<b>20 127</b>	<b>102 865</b>



Les réserves et autres fonds propres se ventilent de la manière suivante :

(en K€)	31/12/2012	30/06/2012
Réserves légales	2 013	2 013
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	17 934	38 804
<b>Total réserves sociales</b>	<b>20 114</b>	<b>40 984</b>
Réserves liées au paiement en action		289
Autres réserves groupe	-71 406	-64 666
<b>Total réserves</b>	<b>-51 292</b>	<b>-23 393</b>

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la première partie : Etats financiers.

## 4.5 Provisions

### 4.5.1 Provisions pour engagements de retraite

(en K€)	31/12/12	30/06/12
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>713</b>	<b>565</b>
Variations de périmètre		
Coûts financiers (provision financière)	15	26
Coûts des services rendus dans l'exercice	37	56
Autres		
Amortissements des services passés non acquis		
<b>Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture</b>	<b>764</b>	<b>647</b>
Ecart actuariel de l'exercice	0	66
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>764</b>	<b>713</b>

Les hypothèses actuarielles restent inchangées par rapport au 30 juin 2012.

### 4.5.2 Provisions pour risques et charges (moins d'un an)

(en K€)	30/06/12	Augmentations	Diminutions		31/12/12
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	2 908	65	-508	-81	2 384
Provisions autres risques	17				17
<b>Total</b>	<b>2 925</b>	<b>65</b>	<b>-508</b>	<b>-81</b>	<b>2 401</b>

(en K€)	31/12/12	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières <sup>(1)</sup>	51 011	26 867	23 694	450
Autres passifs non courants <sup>(2)</sup>	20 667		20 667	
Fournisseurs	12 706	12 706		
Dettes sur contrats joueurs <sup>(3)</sup>	20 004	20 004		
Dettes fiscales	13 294	13 294		
Dettes sociales	20 725	20 725		
Dettes sur immobilisations et autres dettes <sup>(4)</sup>	14 597	14 597		
Comptes de régularisation	26 011	26 011		
<b>Total</b>	<b>179 015</b>	<b>134 204</b>	<b>44 361</b>	<b>450</b>

- (1) Les dettes financières de 1 à 5 ans correspondent d'une part à l'emprunt OCEANE émis le 28 décembre 2010 pour un montant de 21,5 M€ à taux fixe. Les dettes financières à moins d'un an correspondent principalement à des lignes de crédits bancaires contractées par l'Olympique Lyonnais SASU (caution OL Groupe) pour 20 M€, crédits accordés à des taux basés sur Euribor plus une marge négociée. Elles comportent également le compte-courant d'associés pour 4,7 M€ correspondant aux avances en compte-courant effectuées à OL Groupe. Les dettes financières à plus de 5 ans correspondent à des emprunts contractés en juillet 2003 par la SCI Mégastore pour le financement de la construction d'OL Store (cf. note 7.2) ainsi qu'à un emprunt contracté en novembre 2008 par l'OL Association dans le cadre du financement de la construction du nouveau centre de formation. L'échéancier des dettes financières est présenté hors intérêts non courus.

L'échéancier des dettes liées au retraitement des contrats de location selon IAS17 est le suivant :

(en K€)	31/12/12	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	763	322	440	
<b>Total</b>	<b>763</b>	<b>322</b>	<b>440</b>	<b>-</b>

- (2) Les autres passifs non courants comprennent pour 19,7 M€ le produit constaté d'avance relatif à la subvention du CNDS Euro 2016 de 20 M€ comptabilisé par la société Foncière du Montout dans le cadre du financement du Grand Stade.
- (3) Les dettes sur contrats joueurs font l'objet d'actualisation, le montant de l'actualisation au 31 décembre 2012 est de 39 K€, ce montant sera enregistré en charges financières prorata temporis. Ces dettes sur contrats joueurs sont garanties par des cautions bancaires à hauteur de 8 771 K€ (à moins d'un an). Ces dettes sont détaillées ci-dessous :

(en K€)	31/12/12			30/06/12		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Dettes sur acquisitions intervenues en 2007/2008	-	-	-	30	30	-
Dettes sur acquisitions intervenues en 2008/2009	598	598	-	598	598	-
Dettes sur acquisitions intervenues en 2009/2010	1 376	1 376	-	1 084	617	467
Dettes sur acquisitions intervenues en 2010/2011	10 419	10 419	-	10 508	10 508	-
Dettes sur acquisitions intervenues en 2011/2012	1 542	1 542	-	1 931	1 364	567
Dettes sur acquisitions intervenues en 2012/2013	6 068	6 068	-			
<b>Total dettes contrats joueurs</b>	<b>20 004</b>	<b>20 004</b>	<b>-</b>	<b>14 151</b>	<b>13 117</b>	<b>1 034</b>

- (4) Dont 14,2 M€ de dettes sur immobilisations.

## 4.6 Instruments financiers

### 4.6.1 Juste valeur des instruments financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extra-comptable » et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

(en K€)	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 31/12/12	Juste valeur au 31/12/12	Valeur nette comptable au 30/06/12	Juste valeur au 30/06/12
Créances sur contrats joueurs	B	17 626	17 626	10 453	10 453
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	B				
Autres actifs financiers non courants	B	25 366	25 366	22 902	22 902
Clients	B	53 836	53 836	21 691	21 691
Autres actifs financiers courants	A				
Autres actifs courants	B	6 067	6 067	2 778	2 778
Valeurs mobilières de placements	A	11 043	11 043	19 902	19 902
Trésorerie	A	360	360	593	593
<b>Actifs financiers</b>		<b>114 298</b>	<b>114 298</b>	<b>78 319</b>	<b>78 319</b>

(en K€)	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 31/12/12	Juste valeur au 31/12/12	Valeur nette comptable au 30/06/12	Juste valeur au 30/06/12
OCEANE <sup>(1)</sup>	B	21 463	24 397	21 125	23 834
Dettes financières	B	29 548	29 548	4 790	4 790
Dettes sur contrats joueurs	B	20 004	20 004	14 151	14 151
Fournisseurs	B	12 706	12 706	12 761	12 761
Autres passifs courants <sup>(2)</sup>	B	14 597	14 597	5 567	5 567
<b>Passifs financiers</b>		<b>98 318</b>	<b>101 252</b>	<b>58 394</b>	<b>61 103</b>

(1) La juste valeur de l'OCEANE correspond à sa valeur boursière. Celle-ci n'est pas directement comparable à sa valeur comptable qui exclut la composante option d'achat constatée en fonds propres. Pour mémoire, le montant de l'OCEANE était de 24 033 K€ avant frais d'émission. Le montant de 21 463 K€ d'emprunt OCEANE au 31 décembre 2012 ne comprend pas les 1 263 K€ d'intérêts courus, figurant en dettes financières courantes au bilan.

(2) Hors créances et dettes fiscales et sociales et comptes de régularisation.

A : Actifs à la juste valeur par le résultat  
B : Actifs et passifs évalués au coût amorti  
C : Actifs et passifs évalués au coût  
D : Actifs disponibles à la vente

#### Information relative à la hiérarchie des méthodes d'évaluation à la juste valeur :

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) et passifs financiers (OCEANE) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Les niveaux 2 et 3 (respectivement juste valeur déterminée à partir de données observables et juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) ne sont pas applicables au 31 décembre 2012.

#### 4.6.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de change.

#### Risques de liquidité

Compte tenu des possibilités de tirage dans le cadre du crédit syndiqué actuellement en place, le Groupe juge faible son risque de liquidité. Début 2013, le Groupe a négocié un waiver technique avec son pool bancaire et obtenu confirmation du respect de son ratio de levier financier au 31 décembre 2012 et de la non exigibilité anticipée des tirages mis en place à cette date dans le cadre du crédit syndiqué. Ainsi, compte-tenu des possibilités de tirage dans le cadre de ce crédit, le Groupe juge faible son risque de liquidité.

### **Risque de crédit financier**

Ce risque comprend principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie. Les placements du Groupe sont constitués de valeurs mobilières de placement (VMP) comprenant des Sicav, et comptes sur livrets, libellés en euros régulières et cessibles à tout moment. Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, placements...) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires afin de limiter le risque de contrepartie.

### **Les contrats de crédits et engagements de caution**

Le 6 mai 2011 un contrat de crédit syndiqué a été conclu par la société SASU Olympique Lyonnais, et cautionné par la société OL Groupe, avec un pool de 7 banques incluant le Crédit Lyonnais et le Groupe CM-CIC en qualité d'arrangeurs mandatés et la BNP Paribas en tant qu'arrangeur. Les autres participants sont la Société Générale, HSBC, NATIXIS et Banque Populaire Loire et Lyonnais. Le montant total de la ligne de crédit et de caution confirmée s'élève à 57 M€ pour une durée de 3 ans avec une option d'extension d'un an. Le montant des tirages en contre partie de billets monétaires au 31 décembre 2012 s'élève à 20 M€. Ce crédit syndiqué fait l'objet d'un dispositif de garanties données à hauteur de 50% des tirages et cautions joueurs en cours sous forme de cessions de créances Dailly à titre de garantie, concernant un type de factures cessibles délimité.

Les contrats de crédit prévoient des clauses en matière d'exigibilité et des covenants détaillés en note 7.2.

### **Risque de crédit commercial**

Le risque de crédit au 31 décembre 2012 n'a subi aucune variation depuis le 30 juin 2012. Il n'existe pas de créances échues significatives non dépréciées.

### **Risques de marché - Risques de taux**

Le groupe dispose de moyens de financement à moyen terme sans risque et à très faible volatilité portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et EURIBOR). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

A ce jour, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux. La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée.

#### **4.6.3 Endettement net**

L'endettement financier net comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à -41 986 K€ au 31 décembre 2012 (dont 22,7 M€ liés à l'emprunt OCEANE), pour -9 118 K€ au 30 juin 2012.

Est également présenté ci-dessous l'endettement financier net (-14 569 K€ au 31 décembre 2012) excluant les dettes liées à l'emprunt OCEANE et les avances en compte-courant d'actionnaires, conformément à la définition prévue pour le calcul des covenants financiers du contrat de crédit et de cautions syndiqué et au waiver technique obtenu début 2013 (cf note 7.2).

(en K€)	31/12/12	30/06/12
Valeurs mobilières de placement	11 043	19 902
Disponibilités	360	593
Découverts	-144	-201
<b>Trésorerie du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>11 259</b>	<b>20 294</b>
<b>Trésorerie globale</b>	<b>11 259</b>	<b>20 294</b>
Emprunt OCEANE (part non courante)	-21 463	-21 125
OCEANE (intérêts/part courante)	-1 263	-853
Avances en compte-courant d'actionnaires	-4 691	
Dettes financières non courantes	-2 681	-3 008
Dettes financières courantes	-25 460	-728
<b>Trésorerie nette d'endettement</b>	<b>-39 608</b>	<b>-5 420</b>
Créances sur contrats joueurs courantes	13 703	10 380
Créances sur contrats joueurs non courantes	3 923	73
Dettes sur contrats joueurs courantes	-20 004	-13 117
Dettes sur contrats joueurs non courantes	0	-1 034
<b>Trésorerie nette d'endettement, y compris créances et dettes joueurs, y compris emprunt OCEANE</b>	<b>-41 986</b>	<b>-9 118</b>
<b>Trésorerie nette d'endettement, y compris créances et dettes joueurs, hors emprunt OCEANE, hors avances en compte-courant d'actionnaires</b>	<b>-14 569</b>	<b>12 860</b>

## 5 Notes sur le compte de résultat

### 5.1 Ventilation des produits des activités

#### 5.1.1 Ventilation des produits par nature d'activité

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Droits marketing et TV / LFP-FFF	23 113	22 686
Droits marketing et TV / UEFA	6 251	18 124
Billetterie	5 037	10 051
Partenariats- Publicité	11 385	13 910
Produits de la marque <sup>(1)</sup>	8 608	10 281
<b>Produits des activités (hors contrats joueurs)</b>	<b>54 394</b>	<b>75 052</b>
<b>Produits de cession des contrats joueurs <sup>(2)</sup></b>	<b>22 071</b>	<b>10 669</b>
<b>Produits des activités</b>	<b>76 466</b>	<b>85 721</b>

La baisse des produits d'activité est essentiellement liée au parcours de l'équipe en UEFA Europa League.

(1) Les produits de la marque se ventilent comme ci-dessous :

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Produits dérivés	4 695	5 606
Produits liés à l'image	1 556	1 743
Autres	2 357	2 932
<b>Produits de la marque</b>	<b>8 608</b>	<b>10 281</b>

(2) Les produits de cession de joueurs se ventilent comme ci-dessous :

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
BODMER Mathieu		250
BOUMSONG Jean-Alain		250
CISSOKHO Aly	4 994	
KALLSTROM Kim	3 000	
LLORIS Hugo	9 709	
PIED Jérémy	3 000	
PJANIC Miralem		10 094
REALE Enzo	1 000	
DIVERS	368	75
<b>Produits de cession des contrats joueurs</b>	<b>22 071</b>	<b>10 669</b>

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Olympique Lyonnais Groupe et divers	45	3 078
Olympique Lyonnais SASU	44 189	72 889
OL Merchandising	3 474	3 935
Foncière du Montout	2 000	0
M2A	1 221	1 671
OL Voyages	1 278	2 109
OL Images	1 556	1 743
OL Organisation	21	42
Association Olympique Lyonnais	610	255
<b>Produits des activités</b>	<b>54 394</b>	<b>85 721</b>

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel	-1 043	-1 051
Dotations sur actif financier immobilisé		-7
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite <sup>(1)</sup>	-52	-43
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	524	5
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant	2	267
<b>TOTAL HORS CONTRATS JOUEURS</b>	<b>-569</b>	<b>-829</b>
Dotations sur actif immobilisé : contrats joueurs	-12 001	-17 584
Dotations aux provisions sur contrats joueurs		
Reprises de provisions sur contrats joueurs		
<b>TOTAL CONTRATS JOUEURS</b>	<b>-12 001</b>	<b>-17 584</b>

(1) Dont dotations financières -15 K€ au 31 décembre 2012, contre -20 K€ au 31 décembre 2011.

## 5.2 Valeur résiduelle des contrats joueurs

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Diminutions de l'actif contrats joueurs	-7 770	-3 476
Dettes relatives aux contrats cédés	82	118
Contrats joueurs destinés à la vente		0
<b>Valeur résiduelle des contrats joueurs</b>	<b>-7 688</b>	<b>-3 358</b>

## 5.3 Charges de personnel

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Masse salariale	-33 288	-36 162
Charges sociales	-12 117	-12 430
Intéressements et participation		-11
Charges relatives du plan de stock options <sup>(2)</sup>		-21
<b>TOTAL</b>	<b>-45 405</b>	<b>-48 624</b>

(1) Le plan de stock options mis en place le 20 novembre 2007 est devenu caduque en janvier 2012, les conditions requises n'ayant pas été remplies.

## 5.4 Résultat financier

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	28	105
Intérêts sur les lignes de crédits	-285	-274
Charges financières sur emprunt OCEANE	-1 181	-1 143
Charges d'actualisation des contrats joueurs	-30	-98
Produits d'actualisation des contrats joueurs	39	180
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1 429</b>	<b>-936</b>
Dotations aux provisions nettes de reprises financières		-20
Activation des intérêts financiers liés à la construction du Stade des Lumières	596	
Autres produits et charges financières	-267	-4
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>329</b>	<b>-24</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 100</b>	<b>-960</b>

## Ventilation de l'impôt

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Impôt exigible	-29	-35
Impositions différées	-480	2 550
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-509</b>	<b>2 515</b>

## Preuve d'impôt

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	%	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012	%
<b>Résultat brut avant impôts</b>	<b>-8 430</b>		<b>-7 139</b>	
Impôt au taux de droit commun	2 902	-34,43%	2 458	-34,43%
Effet des différences permanentes	56	-0,66%	-57	0,80%
Crédits d'impôts	-44	0,52%	52	-0,73%
Actif d'impôt non constaté sur pertes reportées	-3 361	39,87%		
Divers	-66	0,74%	62	-0,87%
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-509</b>	<b>6,04%</b>	<b>2 515</b>	<b>-35,23%</b>

Au 31 décembre 2012, les déficits dégagés par le groupe n'ont pas fait l'objet d'une activation à hauteur 3,4 M€ ce qui porte à 8,3 M€ le total des actifs d'impôts différés sur les déficits n'ayant pas été comptabilisés (cf. 4.3).

## 6 Notes sur les effectifs

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
Olympique Lyonnais Groupe	49	47
OL Merchandising	23	24
Olympique Lyonnais SASU	43	48
OL Voyages	8	8
OL Association	87	97
OL Organisation	17	16
OL Images	18	18
M2A	9	7
Foncière du Montout	2	3
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>268</b>



## 7 Notes sur les engagements hors bilan

### 7.1 Engagements liés aux joueurs

#### 7.1.1 Engagements reçus liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2012	30/06/2012
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives <sup>(1)</sup>	10 000	3 950		13 950	8 850
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs (cautions reçues) <sup>(2)</sup>	4 500			4 500	4 500

- (1) Les engagements liés aux cessions de contrats joueurs, pour un montant de 13,9 M€, incluent les engagements pris dans le cadre de contrats de transfert prévoyant la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes, versées au club en cas de réalisation de performances.
- (2) Les cautions reçues dans le cadre de cession de contrats joueurs pour 4,5 M€ sont des cautions reçues sur des créances joueurs non échues suite à une cession de contrat.

#### 7.1.2 Engagements donnés liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2012	30/06/2012
Engagements envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs donnés sous forme de caution <sup>(1)</sup>	8 771			8 771	8 771
Engagements conditionnés pris envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs <sup>(2)</sup>	9 150	900		10 050	10 150
Engagements conditionnés pris envers des agents liés aux contrats joueurs <sup>(3)</sup>	460	462		922	1 194
Engagements conditionnés pris envers les joueurs et staff dans le cadre des contrats joueurs <sup>(4)</sup>	5 492	21 627		27 119	29 395

- (1) Engagements liés à l'acquisition de contrats joueurs donnés sous forme de cautions, pour un montant de 8,8M€. Ils correspondent à des engagements pris auprès des clubs cédants afin de garantir les dettes sur contrats joueurs afférentes.
- (2) Engagements pris envers des clubs dans le cadre des contrats joueurs pour un montant de 10 M€. Ils correspondent principalement à des compléments d'indemnités de mutation à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club, et à l'atteinte de performances sportives précises.
- (3) Engagements pris dans le cadre des contrats joueurs envers des agents pour 0,9 M€. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club, et concerne uniquement les agents de joueurs ne figurant pas à l'actif du bilan.
- (4) Engagements pris dans le cadre des contrats de travail avec les joueurs et le staff pour 27,1 M€. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club, et à l'atteinte de performances sportives précises. Ils correspondent à un montant maximum engagé, sous hypothèse de la réalisation de toutes les conditions afférentes.

#### Autres engagements

Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs, des engagements calculés sur la base d'un pourcentage de montant de l'éventuel cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis à vis de certains clubs ou joueurs.

## 7.2 Engagements liés au financement

### 7.2.1 Lignes de crédit, engagements de cautions et covenants

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2012	30/06/2012
Conventions bancaires, montant disponible		57 000		57 000	57 000
Dont utilisés sous forme de tirages	20 000			20 000	
Dont utilisés sous forme de cautions <sup>(1)</sup>	8 771			8 771	8 771
Autres engagements de cautions					

(1) ces cautions sont données dans le cadre d'acquisition de contrats joueur cf note 7.1.2.

OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire d'un contrat de crédit syndiqué conclu avec ses partenaires bancaires le 6 mai 2011 :

Celui-ci porte sur un montant global de 57 M€ et comporte des engagements usuels à ce type de contrats, des clauses en matière d'exigibilité anticipée ainsi que des covenants, notamment:

- Le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :
  - Endettement net ajusté sur fonds propres (« Ratio de structure ») inférieur à 1 (étant précisé que les dettes financières issues de l'emprunt OCEANE émis le 28 décembre 2010 sont exclues des dettes financières nettes consolidées dans le calcul du ratio selon la définition du contrat)
  - Endettement net ajusté sur Excédent brut d'exploitation (« Ratio de levier financier ») inférieur à 2,5.

- Le Groupe doit informer la banque de tout événement de nature à avoir un effet défavorable sur l'activité, le patrimoine ou la situation économique et financière d'OL Groupe et de ses filiales.

Début 2013, le Groupe a négocié un waiver technique avec son pool bancaire et obtenu confirmation du respect de son ratio de levier financier au 31 décembre 2012 et de la non exigibilité anticipée des tirages en place à cette date. Toutefois, cette confirmation étant intervenue post clôture, conformément à la doctrine, le tirage de 20 M€ correspondant au 31 décembre 2012 a été classé en dette financière courante.

#### **Emprunts bancaires relatifs au financement de la construction de l'OL Store**

Le 30 juin et le 3 juillet 2003, dans le cadre du financement de la construction de l'OL Store, la société SCI Mégastore Olympique Lyonnais a conclu avec le Crédit Lyonnais d'une part et la Banque Rhône-Alpes d'autre part deux emprunts d'un million d'euros chacun pour une durée de quinze ans. Ces emprunts font l'objet de remboursement par échéance trimestrielle et portent intérêt de 4,90 % et 4,70 % l'an.

Des cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de convention sont prévus au contrat.

#### **Emprunt bancaire relatif au financement de la construction du nouveau centre de formation**

Le 6 novembre 2008, dans le cadre du financement de la construction du centre de formation, l'Association Olympique Lyonnais a conclu avec la BNP un emprunt de 3 M€ pour une durée de

dix ans. Cet emprunt fait l'objet de remboursement mensuel et porte intérêts sur la base du taux Euribor 1 mois plus une marge fixe.

### 7.2.2 Autres engagements donnés dans le cadre du financement du Groupe

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2012	30/06/2012
Dettes garanties par des hypothèques <sup>(1)</sup>	438	1 971	450	2 859	3 070
Cession de créances Dailly à titre de garantie dans le cadre du contrat de Crédit Syndiqué <sup>(2)</sup>	27 142			27 142	8 547

- 1) Les dettes garanties par des hypothèques relatives à la construction des locaux d'OL STORE et du centre de formation sont garanties à hauteur de 2,9 M€. Ces garanties ont été prises sous la forme d'hypothèques auprès du Crédit Lyonnais, de la Banque Rhône-Alpes et de la BNP.
- (2) Cession de créance Dailly à titre de garantie : dans le cadre du crédit syndiqué conclu le 6 mai 2011, OL SASU doit à tout moment garantir les crédits utilisées (au titre de tirages et/ou d'émission de cautions bancaires) par le biais de cession de créances professionnelles Dailly représentant 50 % des crédits reçus. Le détail de l'utilisation est présenté ci-dessous.

(en K€)	Montant créance cédée	Utilisation (tirage / caution)
Montant des créances Dailly cédées au 31/12/12	27 142	
"Droit ouvert" à tirage et/ou caution		54 284
Dont utilisation des créances cédées pour tirage	10 000	20 000
Dont utilisation des créances cédées pour caution	4 386	8 771
Dont créance cédée non utilisée ("droit à tirage")	12 757	

Les créances Dailly cédées ne sont pas sorties du bilan car il s'agit d'une cession à titre de garantie.

### Cession de la créance de carry back pour un montant nominal de 25 M€

La créance de carry back détenue par la société a été financée le 27 mars 2012 par voie de cession escompte sans recours à un établissement bancaire. L'essentiel des risques et avantages liés à cette créance (inclus le risque de non recouvrement ou de retard de recouvrement) ont été transférés au cessionnaire. Une réserve de garantie pour un montant de 2,6 M€ (soit 2,3 M€ actualisé) a été conservée par le cessionnaire et figure au poste « Autres actifs financiers » du bilan. A ce jour il n'existe aucun élément susceptible de modifier l'analyse des risques résiduels.

### 7.3 Engagements liés au Grand Stade

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2012	30/06/2012
Engagements donnés liés à la construction du Grand Stade	9 020	541		9 561	5 711

## Engagements donnés liés à la construction du Grand Stade

Au 31 décembre 2012, les engagements donnés concernant le projet du Grand Stade sont de 9,6 M€. Ces engagements sont essentiellement dus aux travaux de terrassement en cours et aux contrats de prestations de services conclus dans le cadre du projet du Grand Stade.

### Engagements réciproques

Dans le cadre de la réalisation de son objet social, la société Foncière du Montout est amenée à contracter les engagements réciproques suivants :

Pour assurer la maîtrise foncière de la future opération, la société a signé des promesses de ventes unilatérales ou synallagmatiques avec les propriétaires de terrains.

- Dans le cas d'une promesse de vente unilatérale, le propriétaire s'engage à vendre son terrain. En contrepartie, la société peut s'engager à verser une indemnité d'immobilisations, qui sera acquise au propriétaire si l'opération ne se réalise pas.
- Dans le cas d'une promesse de vente synallagmatique, le propriétaire s'engage à vendre son terrain, et la société s'engage à l'acheter si les conditions suspensives sont levées. La société s'engage à payer une indemnité d'immobilisation si elle renonce à acheter le terrain malgré la levée de l'ensemble des conditions suspensives.

A la signature des promesses, les éventuelles indemnités d'immobilisations ont pu faire l'objet d'une caution bancaire.

## 7.4 Autres engagements

### 7.4.1 Autres engagements reçus

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2012	30/06/2012
Autres garanties solidaires	871	567		1 438	956

### 7.4.2 Autres engagements donnés

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2012	30/06/2012
Loyer à payer <sup>(1)</sup>	2 736	5 277	4 242	12 255	13 442
Autres engagements donnés <sup>(2)</sup>	372	1 174	542	2 088	2 123

Les engagements donnés sont constitués par :

- (1) les loyers à payer relatifs aux contrats de locations immobilières et mobilières pour un montant de 12,3 M€ ;
- (2) les autres engagements : pour un montant total de 2,1 M€. Elles correspondent à des engagements et/ou cautions données dans le cadre de contrats de prestations de services.

## Droit Individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 Mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures. Conformément à l'avis N° 2004 du 13 Octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation n'ayant pas éteint l'ensemble des droits ouverts, les informations ci-dessous sont communiquées :

	Droits non utilisés au 31/12/12	Droits non utilisés au 30/06/12
Droits individuels de formation (en heures)	19 142	18 926

## 8 Notes sur les relations avec les parties liées

Le groupe OL Groupe est consolidé par intégration globale dans le Groupe ICMI (52, Quai Paul Sédallian- 69009 LYON) et par mise en équivalence dans le Groupe Pathé (2 rue Lamennais 75008 Paris).

Le détail des relations du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012 entre le Groupe OL Groupe et la société ICMI, Pathé et leurs filiales est le suivant :

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
<b>Créances</b>		
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	79	52
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>52</b>
<b>Dettes</b>		
Dettes d'exploitation	162	120
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>120</b>

(en K€)	1 <sup>er</sup> semestre 2012/2013	1 <sup>er</sup> semestre 2011/2012
<b>Charges d'exploitation</b>		
Redevances de Direction Générale	225	225
Autres charges externes	50	335
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>560</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Frais généraux	109	62
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>62</b>

### Rémunérations de l'équipe de direction

La rémunération de l'équipe de direction s'élève à 441 K€ au 31 décembre 2012, pour 451 K€ au 31 décembre 2011. Il s'agit uniquement d'avantages à court terme.

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la société OL Groupe à l'exception de jetons de présence.

Il est précisé que le Président-Directeur général d'OL Groupe perçoit une rémunération au titre de ses activités professionnelles au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissements, dont les deux principales participations sont CEGID Group et OL Groupe.

## 9 Evénements postérieurs à la clôture

### Cessions de contrats joueurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le groupe a procédé au cours du mercato d'hiver 2013 aux mutations temporaires suivantes :

- Fabian Monzon prêté le 07 janvier au club de Fluminense pour une durée de 12 mois avec une option d'achat. Cette mutation temporaire pourra se transformer en mutation définitive au terme des 12 mois prochains contre versement d'un montant de 4,8 M€, + incentives , et hors intéressement à reverser au Club de Nice pour un maximum de 1 M€.

- Michel Bastos prêté le 29 janvier au club de Schalke 04 pour une durée de 18 mois avec une option d'achat de 5,5 M€ (dont 1 M€ de rémunération d'options) + incentives. Cette mutation temporaire pourra se transformer en mutation définitive au terme des deux prochaines saisons, contre versement d'un montant maximum de 4,5 M€ assortis de bonus.
- Sidy Koné prêté le 30 janvier au club de Caen pour une durée de 5 mois.
- Harry Novillo prêté le 30 janvier au club du Gazelec Ajaccio pour une durée de 5 mois.

### **Acquisitions de contrats joueurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Durant le mercato d'hiver 2013 le groupe n'a procédé à aucune acquisition de joueurs.

### **Evolution du projet Stade des Lumières**

Le 12 février 2013, la construction du Stade des Lumières a été confiée à Vinci Construction France via la signature du contrat de Conception/Construction. L'architecture du Stade a été confiée au Cabinet Populous.

# Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

**Jean-Michel AULAS**

**Président**

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012

**ORFIS BAKER TILLY**

**149, boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE**

**COGEPARC**

**Membre de PKF  
12, quai du Commerce  
69009 LYON**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte (décrit dans la note 2.3 de l'annexe) de forte volatilité des marchés, de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice 30 juin 2012. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I – CONCLUSION SUR LES COMPTES**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



## **II – VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne et Lyon, le 19 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

**ORFIS BAKER TILLY**

**COGEPARC**

**Jean-Louis FLECHE**

**Christian LAURAIN**

## CONTACT INVESTISSEURS / ACTIONNAIRES

[dirfin@olympiquelyonnais.com](mailto:dirfin@olympiquelyonnais.com)

**350**, avenue Jean Jaurès  
**69361** Lyon Cedex 07 - France

**Tél :** (33) 04 26 29 67 00

**Fax :** (33) 04 26 29 67 13

421 577 495 RCS Lyon

